

Communiqué de presse

Sujet	Responsabilité solidaire des entrepreneurs généraux avec la chaîne de sous-traitance
Renseignements	Thomas Maier, Conseiller national, Tél +41 78 652 06 50
Expéditeur	Parti vert'libéral suisse, Boîte postale 367, 3000 Berne 7 Tél. +41 31 322 60 57, E-mail suisse@vertliberaux.ch , www.vertliberaux.ch
Date	5 décembre 2012

Les Vert'libéraux sont favorables à la responsabilité solidaire tout au long de la chaîne de sous-traitance – mais exigent une évaluation transparente

Les Vert'libéraux sont favorables à la libre circulation des personnes, qui constitue un atout pour la place industrielle suisse et la prospérité de notre pays. Afin de garantir une concurrence loyale et équitable et dans le but de favoriser l'acceptation de ces accords au sein de la population, des mesures d'accompagnement sont nécessaires et importantes. C'est pour ces raisons que les Vert'libéraux se sont exprimés aujourd'hui en faveur d'une responsabilité solidaire tout au long de la chaîne de sous-traitance pour les entreprises générales de construction. Néanmoins, les Vert'libéraux demandent qu'une analyse coût-efficacité soit faite dans cinq ans et que l'article soit supprimé s'il s'avère inadapté.

Comme la majorité du Conseil national, les Vert'libéraux viennent de souligner aujourd'hui leur position favorable à la libre circulation des personnes en se prononçant pour une responsabilité solidaire ou tout au long de la chaîne de sous-traitance pour les entreprises générales de construction.

Dans les faits, cette nouvelle loi ne devrait pas être nécessaire, puisque toutes les entreprises – y compris les sous-traitants – sont soumises à la loi en vigueur et peuvent être tenues responsables en cas de fraude. Néanmoins, la construction et le bâtiment sont encore aujourd'hui touchés par la sous-enchère salariale, c'est pourquoi les Vert'libéraux sont prêts à introduire – à titre d'essai – une réglementation sous la forme d'une responsabilité solidaire s'étendant à toute la chaîne de sous-traitance.

D'une part, les Vert'libéraux espèrent ainsi cimenter l'avenir des accords bilatéraux – d'autre part, la décision qui fut prise aujourd'hui ne concerne qu'un domaine où persistent manifestement certains problèmes, ce qui justifie la nouvelle réglementation sur le plan de la politique économique.

Les Vert'libéraux prennent les propos du Conseil fédéral et du Parlement au pied de la lettre et exigent qu'une analyse coût-efficacité transparente soit faite dans cinq ans et que l'article soit supprimé s'il s'avère inadapté.